COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3: "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

MARDI 19 NOVEMBRE 2013 à 18 heures, Tennis Club

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier,

Mme ANSELMI, adjointe,

Mme Evelyne ISNARD, conseillère municipale,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la Police Municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Capitaine ROLANDO, commandant de la brigade de la Gendarmerie,

Mme GUILLEMARD, coprésidente représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée :

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante, représentant les administrés.

Georges GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la douzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble puis plus spécifiquement le quartier.

BILAN des REUNIONS de QUARTIERS

Depuis la mise en place de ces rencontres, le bilan est le suivant :

- 12 sessions,
- 60 réunions,
- 120 heures de séances,
- 522 pages de comptes-rendus.

A cette occasion, M. GIRAUD relève qu'au fil des mois, les doléances des administrés ont été de moins en moins nombreuses.

LOGEMENTS

La première tranche de logements, représentant 53 logements, devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres programmes suivront:

- le Couvent : 35 logements fin 2014 / début 2015,
- l'Hôpital: 80 logements: fin 2015 / début 2016.

L'ensemble de ces appartements relève du parc locatif.

Les voies piétonnes des programmes Dalle des Lices et Couvent ont été dénommées lors du Conseil municipal du mois d'octobre. Ces constructions constitueront un nouveau quartier.

POLE ENFANCE

Ce chantier a été engagé fin juin 2012. L'ouverture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé qu'il regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

Nouveau C.C.A.S.

Inauguré le 10 octobre dernier, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en trois activités (la maison des aînés, le portage de repas à domicile et le bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Le coût du projet est de 547.000 €.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite.
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux s'élève à 1.154.000 €.

Le coût total des travaux est de 2.500.000 €.

La fin du chantier est prévue pour Noël 2013.

SECURITE

De nouveaux dispositifs ont été mis en place durant l'été :

- le gardiennage de la zone piétonne à l'appui de deux agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21 h à 3 h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août,
- les **brigades de nuit** composées de 13 agents : 9 en rotation toute la nuit (1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie),
- les **ilotiers** : 1 agent en Mairie et 1 agent au poste de police de permanence la nuit, du 1^{er} mai au 15 septembre.

Il est à noter que d'une façon générale, le gardiennage de la zone piétonne a donné satisfaction.

TRAVAUX ENTREE de VILLE

Il s'agit du renouvellement du réseau d'assainissement et d'eaux usées, sur 360 mètres linéaires (du poste de relevage du Pilon au rond-point de la Bouillabaisse). Les travaux se déroulent sur la voie de droite en sortant de la ville.

Le coût des opérations s'élève à 600.000 € TTC.

Les travaux seront réalisés du 30 octobre 2013 au 31 janvier 2014, avec une interruption durant les fêtes de fin d'année, du 20 décembre au 9 janvier).

ENTRETIEN et NETTOIEMENT de la VILLE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement, assure le nettoiement de la ville.

L'entreprise SITA SUD, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence "collecte", continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes les demandes des administrés. Concernant celles de collecte, le service les transmettra à la Communauté de Communes.

BORNES pour les VEHICULES ELECTRIQUES

Avec l'accord de la Ville, la société "plusdebornes", moyennant paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1^{er} avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1er novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XVe corps.

Une borne de charge électrique, ancienne génération, est déjà en place, à proximité du bureau du parking du port.

EMPLOI du FEU

Un nouvel arrêté préfectoral, datant du 16 mai 2013, règlemente dorénavant l'utilisation du feu. L'ensemble des nouvelles modalités est stipulé dans un document disponible sur le site internet de la Ville, de la Préfecture ou à retirer auprès du service municipal de l'environnement.

D'une façon générale, en fonction des périodes bien définies, il est seulement autoriser de brûler les déchets issus du débroussaillement.

M. GIRAUD tient à préciser que les services municipaux accorderont une certaine tolérance dans la mesure où les conditions de sécurité seront respectées.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Collecte des ordures et nettoiement de la zone artisanale

A l'appui de photographies, une riveraine déplore les nombreux dépôts sauvages d'ordures dans le secteur. Elle tient à préciser que ces décharges ne sont pas générées par des habitants de la zone mais par des personnes extérieures (plagistes, ...).

De plus, les containers qui existent dans le secteur sont tous privés et les propriétaires ne les ramassent pas systématiquement après le passage de la société de collecte. Ces équipements restent donc sur les trottoirs ou la voie, gênant considérablement la circulation des piétons ou des automobilistes.

Quant à l'entretien de ces containers et leurs horaires de sortie, ils sont négligés par les propriétaires. Les odeurs nauséabondes en deviennent quelque fois insupportables et les dépôts sauvages facilités.

La création d'un site dédié aux "déchets", dans la zone, est proposée par les riverains. Ce lieu permettrait de centraliser les dépôts.

Melle CAMBAY confirme ces dépôts sauvages qu'elle a l'occasion de voir très régulièrement. Elle regrette vivement de ne pas pouvoir identifier les contrevenants qui doivent être pris sur le fait ou être reconnus.

Quant à la société SITA, il est confirmé aux riverains qu'elle est censée travailler tous les jours. Il n'y a donc aucune raison pour qu'elle n'intervienne pas dès signalement d'un problème.

M. LESCA pense que si des voitures "ventouses" sont retirées (côté gauche), l'espace laissé vacant pourrait être réservé au dépôt et à la collecte des déchets.

Monsieur le Maire relève que les photos réalisées sont saisissantes et reflètent le manque de civisme de certaines personnes. Le problème est connu également sur les autres PAV (points d'apports volontaires). A titre d'exemple, pour remédier à des débordements conséquents au niveau du PAV du Pin, les containers ont été retirés et déplacés. Chaque amélioration dans un secteur risque de détériorer une situation ailleurs.

Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité d'étendre le réseau de vidéo et de mettre en place une caméra qui permettra d'identifier les contrevenants. On peut également tenter une expérience en condamnant quelques places de stationnement et centraliser sur un ou deux sites la collecte de la zone.

Sur le moyen terme, il sera possible d'augmenter le nombre de places de parking par l'intermédiaire de la création d'un nouveau Centre Technique Municipal. Des espaces pourront ainsi être réservés à la collecte des ordures ménagères.

Durant l'été, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés, non seulement dans la zone mais aussi sur l'ensemble de la Commune, en raison de la transition entre les deux sociétés SITA et PIZZORNO. La situation n'est pas encore complètement clarifiée. Le marché communal couvre le nettoiement de la Ville. Quant à la compétence "déchets" (collecte et traitement des ordures ménagères), elle relève de la Communauté de Communes.

Melle CAMBAY informe les participants qu'une nouvelle sensibilisation des commerçants du secteur va être réalisée, avec l'appui de la Police Municipale.

Végétation

Il est nécessaire d'entretenir régulièrement les trottoirs de la zone, notamment en retirant la végétation débordante, très pénalisante pour les piétons. Le même problème est constaté le long du "Latitude".

Deux agents municipaux sont chargés de traiter ce type de problème au moyen de désherbant et d'une débroussailleuse. **M. GIRAUD** rappelle une nouvelle fois qu'il est très important de faire remonter les dysfonctionnements en temps réel en utilisant le numéro vert du service municipal de l'Environnement.

Nouveau Centre Technique Municipal

Des précisions sont demandées concernant ce projet.

Monsieur le Maire rappelle aux participants que le projet a été préparé dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de donner de date de réalisation. Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de réaliser ou non ce projet.

M. RUIZ précise que ce projet peut être scindé en deux tranches :

- les parkings,
- le nouveau centre technique municipal.

La priorité sera donnée à la création de parkings souterrains afin d'améliorer le stationnement dans le quartier.

Les parkings seront soit privés, soit à la location. Rien n'a été décidé à ce jour. La réalisation sera faite en concertation et à la lumière des analyses financières afin que le projet soit le plus rentable possible.

Avenue Général Leclerc

Si l'entretien de cette voie, au niveau des plantations, est apprécié et relevé, sa propreté est soulignée. En effet, les déjections canines sont très nombreuses et constatées quotidiennement.

Melle CAMBAY intervient pour préciser qu'en 2008, 15 distributeurs de sacs pour déjections canines étaient installés en Ville. A ce jour, plus de 40 équipements de ce type existent, dont deux dans la zone artisanale. Le manque de civisme des propriétaires de chiens est une nouvelle fois pointé. Il est rappelé à cette occasion que des verbalisations ont déjà été dressées lorsque les contrevenants sont pris sur le fait.

Véhicule "épave"

Devant le transformateur du "Latitude", un véhicule abandonné est signalé.

Des vérifications seront opérées pour envisager le retrait de cette voiture.

Véhicules électriques

Des précisions sont demandées concernant les autorisations de stationnement octroyées aux véhicules électriques de type "Twizzy".

M. GIRAUD informe les participants que ces véhicules, de petit gabarit, guère plus large qu'un scooter à trois roues par exemple, sont effectivement autorisés à stationner sur les emplacements réservés aux deux-roues.

Stationnement

Le stationnement anarchique le long de la route des Plages, notamment sur la piste cyclable, est une nouvelle fois signalé et déploré par les riverains. Ce problème est constaté quasi quotidiennement.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une "piste cyclable" mais d'une "piste multi fonctions". Il est toutefois interdit d'y stationner.

L'information sera à nouveau transmise au Conseil Général, gestionnaire de cette voie.

Eclairage

Le manque d'éclairage de la route des Plages est une nouvelle fois regretté.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que l'éclairage de cette voie relève de la compétence de la Commune, alors que la voie est départementale. Une étude devra être réalisée car les réseaux sont à créer entièrement. La Commune souhaite connaître le positionnement exact du Conseil Général en matière de réaménagement de cette voie, notamment par la création de giratoires, avant d'entamer une étude approfondie.

La possibilité d'installer des lampadaires solaires n'est pas réalisable car il s'agit d'une voie départementale. Il est en effet obligatoire de relier l'éclairage au réseau EDF sur ce type de route. Monsieur le Maire précise que d'une manière plus générale, il y a un problème d'éclairage public sur la Commune qui représente un plan de réhabilitation et d'extension du réseau d'éclairage public très onéreux. Des priorités ont été établies et prévues dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Cette année, des travaux sont en cours de réalisation sur la place des Lices.

M. HAUTEFEUILLE cite également des travaux déjà réalisés ou en cours :

- Vieille Ville. 95 points lumineux ont été remplacés en 5 ans,

Place des Lices : 55 lampadaires,
avenue Pelletier : 10 candélabres.

Beaucoup d'autres sites restent encore à mettre à niveau.

Route des Carles

Les riverains de cette voie particulièrement fréquentée ont adressé un courrier, en Mairie, accompagné de photos, afin de sensibiliser les élus et les services sur sa dangerosité.

En effet, malgré la mise en place d'une signalisation limitant la vitesse à "30 km/h", très régulièrement, des véhicules se retrouvent dans les fossés, qui ne sont pas couverts. De plus, la sécurité des piétons est mise en jeu Les administrés du secteur demandent la création de ralentisseurs.

M. HAUTEFEUILLE reconnaît qu'il s'agit d'une voie étroite et sinueuse. Durant le mandat, 22 ralentisseurs ont été crées sur l'ensemble du territoire communal, en complément de ceux déjà existants. Dans l'immédiat, il n'est pas prévu de réaliser ces équipements sur le site. La possibilité de buser les fossés sera étudiée afin d'équilibrer la route. Le manque de visibilité et la vitesse excessive des automobilistes contribuent à rendre cette route dangereuse.

M. GIRAUD rappelle que le sujet est connu des élus et des services. Les panneaux règlementaires sont en place. De nombreux ralentisseurs ont en effet été créés sur le territoire communal et ces équipements ont été perçus de manière très différente selon les riverains.

Décorations de Noël

Les riverains de la zone s'interrogent sur la mise en place de décorations dans leur secteur.

Mme SIRI rappelle que depuis le début du mandat, la zone artisanale bénéficie de décorations de Noël. Elles seront installées prochainement dans le secteur.

Logements pour saisonniers

Les riverains directs concernés par le projet de création de logements pour saisonniers tiennent à faire part de leur mécontentement.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'à la suite des craintes formulées par les administrés lors de la dernière réunion de quartier, le projet a été revu et réduit des deux tiers. Par ailleurs, des propos calomnieux ont été tenus faisant état de "cadeau fait au promoteur pour pérenniser l'opération".

Des dispositions ont été prises afin que durant les quinze premières années, le propriétaire ait obligation de vouer ce bâtiment à la location des travailleurs saisonniers.

Monsieur le Maire tient à informer les participants que ce projet a créé énormément de remontées de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et de la Préfecture. En effet, ces instances s'étonnent que l'on ne veuille rien faire pour les saisonniers.

Le projet sera beaucoup moins important et impactant. De ce fait, il répondra beaucoup moins aux besoins.

Il est possible que dans le cadre du "plan local de l'habitat", au niveau intercommunal, des solutions soient trouvées par ailleurs mais l'objectif consiste à loger les saisonniers près de leurs lieux de travail.

SAINT-TROEPZ est un pôle d'emplois extrêmement important et les saisonniers doivent habiter sur les communes voisines ce qui génère des accidents très régulièrement. Il s'agit d'un problème d'intérêt général qui peut aller à l'encontre des intérêts particuliers.

Certains riverains souhaitent des explications concernant les normes urbanistiques dorénavant appliquées à la zone concernée. Ces derniers voient la destination de leurs terrains modifiée ; seules les habitations particulières étant réalisables, la création d'hôtels ou de commerces étant à présent exclue.

De plus, la sortie de ce futur bâtiment se trouvera en plein virage. Les riverains craignent des accidents et surtout des embouteillages.

Monsieur le Maire rappelle que le COS de la zone (coefficient d'occupation des sols) a été diminué. Le projet s'en trouve donc considérablement réduit.

L'équipe municipale est accusée de toutes parts de bétonner, de densifier, de défigurer la commune. Cette disposition permettra de maintenir un certain équilibre.

Devant l'inquiétude compréhensible des riverains, **M. RUIZ** propose à ces derniers de venir à sa rencontre, en Mairie, afin de pouvoir leur apporter toutes les précisions en la matière.

M. GIRAUD tient à rassurer les voisins concernant les éventuels problèmes de circulation en donnant l'exemple la résidence Saint-Antoine, située en pleine entrée de ville, composée de très nombreux immeubles, sans pour cela créer le moindre problème d'embouteillage.

Quant à la typologie de certains logements, **Monsieur le Maire** rappelle que les personnels saisonniers sont, pour certains, "nomades". Parfois, des familles entières se déplacent pour la saison. Il est donc normal de prévoir des logements adaptés.

Monsieur le Maire tient à rassurer les participants en comprenant fort bien les inquiétudes exprimées. Mais il s'agit d'un projet important et demandé depuis très longtemps par les acteurs économiques. C'est la première fois qu'un tel projet sera créé sur le territoire communal.

La ville ne peut pas rester figée à moins de mourir. Il faut essayer de s'adapter tout en préservant notre équilibre, notre identité. SAINT-TROPEZ n'est jamais restée figée. Elle s'est constamment adaptée aux nouveaux défis. Nous sommes dans une économie mondialisée et il est parfois difficile de s'opposer à certains projets.

Monsieur le Maire peut comprendre que certaines évolutions vont perturber les habitudes. Mais il est injuste de rendre le Maire en place responsable de ces avancées

G.P.S.

La mise à jour régulière des systèmes de guidage est souhaitée par les administrés.

M. GIRAUD rappelle que seules les sociétés privées prestataires peuvent intervenir. Cela relève de leur travail que de tenir compte de toutes les modifications apportées.

Conclusion

Monsieur le Maire est très satisfait de la bonne marche des "Comités de Quartiers". Grâce aux échanges lors de ces rencontres, la qualité de vie dans les différents secteurs de la Commune s'est considérablement améliorée.

Les élus et les services ont essayé de tenir compte des remarques formulées, autant que possible. Le rôle de ces réunions est extrêmement important car c'est le principal outil de concertation mais en place sur la Commune. Dans l'ensemble, les "Comités de Quartiers" ont joué un rôle très utile. **Monsieur le Maire** reste à l'écoute de toutes les remarques souvent légitimes.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président du Quartier,